

Généalogie des vicomtes de Léon (^{xi}^e, ^{xii}^e et ^{xiii}^e siècles)

par Patrick Kernévez et André-Yves Bourgès

On dispose de plusieurs généalogies manuscrites des vicomtes de Léon. La plus ancienne, rédigée par Augustin du Paz, au début du ^{xvii}^e siècle, n'a pas été conservée, mais les bénédictins dom Alexis Lobineau et dom Hyacinthe Morice y font référence à plusieurs reprises dans leurs notes. Une autre a été écrite par Guy Autret de Missirien qui corrige, parfois à tort, plusieurs erreurs relevées dans la précédente, vers 1636. Les confusions y sont nombreuses entre les membres du lignage vicomtal de Léon, Hervé III et Hervé IV, et ceux de la branche cadette, également prénommés Hervé, au ^{xiii}^e siècle. René Couffon note par ailleurs que, selon l'habitude de du Paz, Missirien a inséré dans sa rédaction la plus grande partie des textes servant de preuves, utilisant des sources connues par ailleurs et « aucun chartrier particulier aux seigneurs de Léon ». L'élaboration d'un catalogue des actes des vicomtes et de la vicomté de Léon montre que la plupart des documents utilisés anciennement nous sont connus par des originaux ou des copies établies entre le ^{xv}^e et le ^{xviii}^e siècle. Les principales incertitudes concernent les premiers représentants du lignage, les alliances matrimoniales et certains cadets pour lesquels on a parfois du mal à établir la filiation. Les travaux de du Paz et de Missirien ont servi à dom Lobineau pour rédiger sa notice manuscrite sur les vicomtes de Léon dont on conserve plusieurs copies. Dom Morice s'en est inspiré et l'a développée en y incluant des passages issus de l'*Histoire de Bretagne* de dom Lobineau et en exploitant le chartrier de Blain où étaient conservées les archives de la branche cadette des vicomtes de Léon : sa généalogie est avant tout intéressante pour cette maison.

À ces généalogies manuscrites, il convient d'ajouter celles qui ont été publiées par Aymar de Blois et Louis Urvoy de Portzamparc, la seconde essentiellement d'après les notes de dom Morice qui a uniquement publié les tableaux généalogiques des deux branches de la famille de Léon. D'autres précisions apparaissent dans les œuvres de Pierre Le Baud et d'Albert Le Grand : ces deux auteurs ont pu utiliser des sources anciennes qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous et leur témoignage reste parfois sujet à caution, surtout en ce qui concerne le second. De fait, il convient de revenir sur cette généalogie des vicomtes de Léon pour compléter ce qu'a pu en dire Arthur de La Borderie il y a plus d'un siècle au sujet des révoltes des vicomtes contre Henri II Plantagenêt dans la seconde moitié du ^{xii}^e siècle ou de la cession de la vicomté au siècle suivant. La carence de la documentation pour les deux siècles précédents ne permet guère de renouveler l'article consacré par Hubert Guillotel aux premiers membres du lignage en 1971. La politique d'expansion des vicomtes de Léon aux ^{xi}^e et ^{xii}^e siècles et la généalogie de la branche cadette des vicomtes de Léon, celle des seigneurs de Léon, ont fait l'objet de deux articles récents.

Il suffit, pour se convaincre de la carence documentaire dans le Léon, de constater que le plus ancien acte instrumenté par les vicomtes qui nous soit parvenu date de 1128, un siècle après la première mention du lignage. Encore ne nous est-il connu que sous la forme de copies, publiées de manière incomplète et fautive avant l'édition critique de l'acte de fondation du prieuré Saint-Martin de Morlaix par Hubert Guillotel. Les chartes de création des deux autres prieurés morlaisiens, Saint-Mathieu et Saint-Melaine, ont disparu, tout comme les actes concernant les origines de l'abbaye de Saint-Mathieu à l'extrémité du Léon, peut-être vers 1100. Si la charte de fondation du monastère de Daoulas par Guyomarch de Léon, vers 1167-1173, n'est pas conservée, son contenu nous est connu par une copie faite peu après par l'évêque de Cornouaille. On conserve quelques chartes d'abbayes extérieures concernant les prieurés de Morlaix ou de Lesneven, mais guère plus. Le cartulaire de l'abbaye de Saint-Mathieu, s'il a existé, a disparu : quelques actes en ont été compilés au ^{xv}^e siècle, à l'occasion d'une procédure, ou par Pierre Le Baud dont le carnet de notes recèle par ailleurs une nomenclature bien incomplète. Pour l'abbaye de Daoulas, on dispose uniquement d'un inventaire

réalisé vers 1662 et de quelques copies des actes les plus anciens. La date de la mort de quelques vicomtes figure dans les nécrologes de Daoulas et de Landévennec. On peut ainsi se demander si la documentation relative aux vicomtes de Léon a jamais été très abondante au Moyen Âge, et s'interroger sur l'ampleur des destructions opérées à l'occasion de descentes ennemies sur les côtes, voire sur la destruction volontaire des archives de la maison de Léon, comme cela semble avoir été le cas au cours des révoltes contre Pierre Mauclerc au début du XIII^e siècle. Force est encore de recourir aux travaux des bénédictins, dom Lobineau et dom Morice, qui ont publié les « Preuves » de l'histoire de Bretagne au XVIII^e siècle à partir de l'œuvre de compilation accomplie durant des décennies et conservée dans la célèbre collection autrefois appelée des « Blancs-Manteaux », à la Bibliothèque nationale. Ces publications sont complétées par celles d'Arthur de La Borderie et par quelques autres recueils de chartes ou cartulaires où sont disséminés de trop rares actes concernant la famille de Léon. Il en est ainsi des cartulaires de Landévennec, de Quimper, de Quimperlé, de Saint-Melaine de Rennes, de Saint-Sulpice près de Rennes et de Marmoutier. Les originaux, un peu plus abondants pour le XIII^e siècle, concernent avant tout la cession de la vicomté au duc : ils sont conservés dans le trésor des chartes de Bretagne.

Les chroniqueurs apportent heureusement d'utiles informations sur les vicomtes de Léon, même si c'est le plus souvent par le prisme des campagnes militaires. Il en est ainsi de Guillaume le Breton, Léonard d'origine, devenu chapelain du roi Philippe Auguste, qui, au travers de la continuation de la chronique de Rigord et de la *Philippide*, apporte un utile éclairage sur les vicomtes. Ceux-ci ont aussi intéressé les chroniqueurs des souverains plantagenêts, Robert de Torigny, Guillaume du Mont ou Roger de Hoveden, occupés à énumérer les révoltes successives des féodaux contre Henri II et ses fils.

Il existe d'autres sources littéraires d'un maniement beaucoup plus malaisé : en effet, si la *Philippide* de Guillaume le Breton, longue épopée versifiée à la gloire de Philippe Auguste, suit à peu près ce que cet auteur a par ailleurs écrit dans sa continuation de la chronique de Rigord, on ne peut attendre le même souci historiographique de la part d'auteurs comme Marie de France, dans son lai de *Guigemar*, ou Jean d'Arras, dans son roman de *Mélusine*, pas plus que du jongleur qui a « trouvé » la *Chanson d'Aiquin*, ou bien de l'hagiographe qui a intégré l'histoire de la fille du roi de Brest dans la légende de saint Budoc, ou encore du poète qui a composé le *Livre des faits d'Arthur*. Cependant, le déficit documentaire relatif aux vicomtes de Léon est tel qu'il n'est pas possible de négliger le moindre témoignage les concernant, même de manière un peu oblique comme c'est le cas pour la *vita* de saint Goulven.

Les sources hagiographiques surtout sont très difficiles d'utilisation, car leur apparente historicité, les synchronismes qu'elles proposent, les faits qu'elles rapportent sont autant de pièges tendus à l'historien, que celui-ci ne sait pas toujours éviter, comme ce fut le cas à la fin du XIX^e siècle en ce qui concerne Arthur de La Borderie : les récents travaux d'hagio-historiographie, venant corroborer les constatations établies au début du XX^e siècle par les disciples de Ferdinand Lot réunis autour de lui à l'École pratique des hautes études, sans pour autant cautionner toutes les conclusions de ces « hypercritiques », ont ainsi montré que, malgré le talent et l'ingéniosité d'Arthur de La Borderie, rien ou presque ne pouvait être conservé du premier tome de sa prestigieuse *Histoire de Bretagne*, qui, pour l'essentiel, s'appuie sur une lecture trop confiante des différentes *vitae* de saints bretons. Cette méfiance à l'égard des sources hagiographiques doit être encore accrue quand nous ne disposons plus sur la vie du saint que de témoignages de compilateurs tardifs. C'est notamment le cas en ce qui concerne la fameuse collection réunie par le Morlaisien Albert Le Grand, qu'il ne faut cependant pas dédaigner : le dominicain a, en effet, utilisé beaucoup de matériaux anciens qui, pour la plupart, ont depuis disparu ; or, quand la comparaison demeure possible, on peut vérifier qu'il est globalement fidèle à sa source, ce qui ne signifie pas que son témoignage soit absolument fiable, mais qu'il est possible d'en faire la critique.

Il faut enfin souligner que les vicomtes de Léon sont la seule lignée baronniale bretonne qui a suscité sur plusieurs siècles une littérature historico-légendaire destinée à rendre compte, souvent sur le mode épique, des événements auxquels elle fut mêlée : s'agit-il d'un indice de l'existence d'une véritable cour vicomtale, où poètes et historiographes ont pu recueillir de la bouche même de leurs protagonistes le récit des événements en question – récit qui aura fait l'objet d'un traitement littéraire ?

À moins que les vicomtes de Léon n'aient eux-mêmes commandité de tels ouvrages ? Dans ce contexte, le cas de Marie de France est à examiner de très près, d'autant que le lai de *Guigemar*, qui fait indiscutablement référence à un membre de la dynastie vicomtale, se prête, comme tous ceux qui ont été attribués à Marie, à différentes lectures ou, plus exactement, à plusieurs types de lecture : aucun d'eux ne saurait disqualifier les autres et une interprétation plus « historicisante » n'implique évidemment pas que Marie, dans le dernier tiers du XII^e siècle, ait rapporté à la manière d'un véritable chroniqueur la *guerra* féodale qui avait opposé, un siècle auparavant, les vicomtes de Léon à un seigneur local du nom de Mériadec ; cependant, l'histoire d'amour entre Guigemar et *s'amie*, qui donne prétexte à l'utilisation par Marie de nombreux motifs folkloriques (la chasse au cerf blanc, l'animal qui parle au chasseur qui l'a blessé, la nef qui vogue sans pilote ni équipage, etc.), s'inscrit clairement dans le « film » des événements qui se sont déroulés lors de cette *guerra*.

Les origines du lignage

La généalogie des vicomtes de Léon est incertaine avant le XI^e siècle et encore incomplète dans la seconde moitié de celui-ci. On recense onze générations de vicomtes en trois siècles ; à une exception près, ils sont tous prénommés Guyomarch ou Hervé, ce dernier prénom apparaissant dans le lignage au début du XII^e siècle. Le *nomen* Conan porté par un vicomte au début du XIII^e siècle pourrait correspondre à un cadet ayant accédé au titre vicomtal du fait de la disparition précoce de son frère aîné, « Guyomarch le Jeune », en 1208. Les noms de Guyomarch et Hervé constituent ainsi de véritables marqueurs dynastiques pour la famille ; la branche cadette privilégie le second aux XIII^e et XIV^e siècles.

Les généalogistes ont tenté de dresser une liste des vicomtes de Léon pour les IX^e et X^e siècles mais la documentation fait cruellement défaut. On ne peut guère retenir que deux noms, ceux de Guyomarch et d'Éven. Guyomarch est le nom d'un chef breton contre lequel Louis le Pieux organisa une expédition vers 824, quelques années après en avoir fait de même face à Morvan, au sud de la péninsule. La filiation n'est pas établie, mais elle est néanmoins probable avec les vicomtes de Léon dont plusieurs portèrent ce *nomen* du XI^e au XIII^e siècle. La tradition désigne le comte Éven comme étant le bâtisseur de la cité de Lesneven et lui accorde le surnom de « Grand » en raison des victoires qu'il aurait remportées sur les Normands ; mais ces éléments sont empruntés à la *vita* de saint Goulven, datable de la fin du XII^e ou du début du XIII^e siècle. Son auteur se trompe d'ailleurs dans son interprétation du toponyme Lesneven : l'étymologie correcte n'est pas *Aula Eveni*, mais plutôt **Aula Neveni*, « la cour de Neven », et cet anthroponyme se retrouve à proximité dans le nom de lieu Runeven, en Plouider. Au surplus, Éven, à qui l'hagiographe donne le titre de comte, n'est pas explicitement présenté comme « (vi)comte de Léon ». Il apparaît comme donateur dans deux actes du cartulaire de Landévennec, qui concernent Laneuffret et Lanrivoaré (*nobilis comes Eueenus, Evenus comes, qui dictus est magnus*) : c'est là sans doute, au milieu de pièces manifestement interpolées et dont l'authenticité demeure très incertaine, que l'hagiographe de saint Goulven aura trouvé le nom de ce personnage qui, pour le moment, échappe à l'histoire.

La descendance de l'hypothétique comte Éven reste très incertaine et confuse au X^e siècle. Dans son tableau généalogique des comtes de Léon, dom Morice donne pour fils à « Even vivant en 900 » Guyomarch I^{er}, comte de Léon, et Hamon, vicomte de Léon, au début du XI^e siècle, faisant apparaître Morvan de Léon à la génération suivante. Le même auteur indique ailleurs au sujet d'Éven : « Ehuarn, son fils, laissa deux enfants, Guyomarch & Morvan, qui ne prenoient que la qualité de Vicomte de Leon. L'aîné continua la postérité, & le cadet fit, selon les apparences, la tige des seigneurs du Faou... ». On trouve également un *Yli vicecomes* mentionné dans le nécrologe de Landévennec, sans précision de date. Ce nom peut être mis en relation avec l'existence d'un territoire nommé Quéménét-Yli, probable démembrement féodal, mentionné au début du XI^e siècle. Il devait devenir un des trois archidiaconés du diocèse de Léon et l'un des trois membres des régaires de l'évêque-comte de Léon. Le titre de vicomte porté par le lignage dès le début du XI^e siècle correspond à une charge carolingienne liée à l'administration d'un *pagus*, probablement le *pagus Leonensis* ou *Daoudour* attesté dans des *vitae* du X^e siècle. On ignore quelle est l'origine de ce titre vicomtal : comme l'a indiqué Hubert Guillotel, la présence d'un vicomte « suppose au préalable l'existence d'un ressort confié à un comte, car aux temps carolingiens et post-carolingiens un vicomte c'est l'unique auxiliaire du comte pour l'ensemble du territoire que celui-ci administre ». En ce qui concerne les

titulaires de cet *honor* comtal, la dynastie n'en est pas connue ; mais, en 884, au moment de la rédaction de la *vita* de saint Paul Aurélien, on identifiait un de ses premiers membres avec le comte Withur : l'hagiographe, qui présente ce dernier comme un parent du saint, nous précise qu'il avait trouvé ce nom, lequel dérive du latin *Victor*, dans les chartes du « trésor » de la cathédrale. Peut-être dès cette époque, l'*honor* comtal était-il déjà entre les mains des évêques de Léon, dont les vicomtes auraient été ainsi les subordonnés, à moins qu'ils ne dépendissent plutôt des comtes de Cornouaille, ce qui n'est pas sans poser d'autres problèmes. En tout cas, c'est à partir de ce *pagus* primitif où se trouvait l'église cathédrale que les vicomtes ont étendu leur ressort territorial dans le second *pagus* léonard, le *pagus Achmensis*, mais aussi dans le *pagus Castelli* à l'est et le *pagus* du Faou au sud. Hubert Guillotel estime qu'à l'instar du comté de Flandre, le nom du *pagus* primitif s'est imposé pour le comté de Léon. Le titre de comte sera uniquement porté par Hervé II de Léon, dans le troisième quart du XII^e siècle.

Guyomarch I^{er} (attesté vers le milieu du XI^e siècle)

On désigne usuellement comme premier vicomte de Léon Guyomarch (*Guihomarcus Leonensis vicecomes*) qui apparaît comme souscripteur dans une notice de restitution de droits en faveur de l'abbaye de Redon par l'évêque de Vannes, en 1021, auprès d'Alain III, duc de Bretagne, d'Alain Canhiart, comte de Cornouaille, de Guethenoc, vicomte de Rennes, des sires de Rieux et d'Elven et de nombreux autres. On le retrouverait (*Guihomari vicecomitis*) vers 1034-1040 auprès d'Alain III, dans une charte-notice en faveur de l'abbaye de Marmoutier. Il convient toutefois de remarquer que, dans le second cas, Guyomarch n'est pas mentionné comme vicomte de Léon et que, par ailleurs, la mention *Leonensis* du premier acte pourrait avoir été rajoutée par le copiste qui a compilé le cartulaire de Redon au XII^e siècle : il aurait alors rajouté cette mention tant l'identification de ce Guyomarch à un membre du lignage vicomtal léonard lui semblait évidente. On peut ainsi suggérer, grâce à l'étude de quelques actes du cartulaire de Saint-Georges de Rennes, et en tenant compte des règles de transmission onomastique, que ce Guyomarch appartient à une lignée vicomtale très liée à la maison de Rennes. On peut reconstituer ce lignage sur quatre générations au XI^e siècle : le vicomte Guyomarch, cité en 1021 et 1034-1040, est le fils d'un dénommé Alain, également désigné comme père d'Alfred (charte n° I). Le vicomte Alain et son frère Alfred leur succèdent à la génération suivante (charte n° XIX), puis un Guyomarch, désigné comme fils du vicomte Alain (charte n° XIII), à la quatrième génération. Ce sont les Alain et Alfred de la troisième génération qui apparaissent dans le tableau généalogique de dom Morice quand il parle d' « Alain comte de Léon mentionné dans une charte de Saint-Georges », frère d'Alfred de Léon et père de Guyomarch II de Léon. Vers le milieu du XI^e siècle, le lignage des vicomtes de Léon est en pleine expansion. Il se heurte au sud au comte de Cornouaille, Alain Canhiart, comme en témoignent deux donations faites par celui-ci à l'occasion d'une victoire décisive contre Guyomarch. Dans la première, conformément à un vœu fait lors de l'invasion de son comté par les Léonards, il donne à l'église cathédrale de Quimper le hameau de Lezugar dans la paroisse de Beuzec-Cap-Sizun ; dans la seconde, il cède à l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé les hameaux de Tréballay et de Trévennou en Bannalec. Le deuxième acte a été daté par Hubert Guillotel des années 1046-1055. L'ost de Guyomarch avait alors paru bien menaçant pour Alain Canhiart, le vicomte Guyomarch étant accompagné de nombreux tyrans (*aliis tirannis*). La révolte du vicomte Guyomarch précède de peu celle de Morvan, vicomte de Cornouaille plus tard installé sur ses terres patrimoniales, au Faou. Peu de temps après, à l'issue d'une normalisation de leurs relations avec le comte de Cornouaille, on retrouve les deux vicomtes comme témoins d'une donation de la duchesse Judith à l'abbaye de Quimperlé, avant 1055. C'est la dernière mention que nous ayons de Guyomarch de Léon. Il est possible qu'il faille en outre identifier le vicomte de Léon avec le Guihomarch cité comme témoin dans les donations faites par Alain Canhiart à l'abbaye de Quimperlé, vers 1050 (*testis Guihomarch*).

La généalogie des vicomtes de Léon est incomplète pour la seconde moitié du XI^e siècle. On a voulu y insérer plusieurs personnages aujourd'hui rejetés. Il en est ainsi de « Hamon, vicomte de Léon » présent, selon Pierre Le Baud, lors du siège de Léhon entrepris par le duc Alain III en lutte contre son frère, le comte Eudes, vers 1030. Hubert Guillotel a identifié cet Hamon avec Hamon II,

vicomte d'Alet. Il réfute en outre la pseudo-donation de la châtellenie de Morlaix-Lanmeur vers 1035 par Alain III à un vicomte de Léon, défendue par Arthur de La Borderie. De la même manière, Hubert Guillotel estime qu'il n'y a pas lieu de retenir le « Morvan, vicomte de Léon » présent aux côtés de Conan II au siège de Combourg en 1065. Il identifie ce Morvan avec le vicomte de Cornouaille révolté contre Alain Canhiart au milieu du XI^e siècle. On relève en outre Quinol de Léon parmi les barons accompagnant le duc Conan II en visite chez son oncle, le comte de Blois, en 1065, et Roland de Léon témoin dans une donation du duc Hoël à l'abbaye de Quimperlé, en 1069, sans qu'il soit possible d'identifier avec certitude des vicomtes de Léon. Dans le deuxième cas, Roland apparaît au milieu de personnages importants de Cornouaille et de Léon qui ne sont pas tous nommés (*Cornugalliensibus et Leonensibus primatibus*).

Les vicomtes de Léon ont entretenu longtemps avec la dynastie de Cornouaille des rapports tumultueux, avant une normalisation acquise, comme il vient d'être dit, dès avant 1055. Il est possible que l'artisan de ce rapprochement ait été l'évêque de Léon, *Omnes*, auparavant membre de l'entourage du comte de Cornouaille, Alain Canhiart. Dans le lai de *Guigemar*, le « sire de Léon » (*Liün*) est désigné comme un des barons de Hoël (*Hoëls*), et son fils *Guigemar* (c'est-à-dire Guyomarch) aurait été élevé à sa cour avant d'être adoubé par Hoël ; puis, « en quête de renommée, il gagna la Flandre, où il y avait toujours batailles et guerres » (*en Flandres vait pur sun pris querre / la out tuz jurs estrif e guerre*).

Après les premières années d'un règne placé « sous le double signe de la paix extérieure et de la tranquillité intérieure », Hoël dut s'opposer militairement à ceux de ses barons qui mettaient en cause la légitimité de cette autorité, en particulier dans le nord-ouest de la péninsule. Il paraît très vraisemblable qu'il s'est appuyé en cette occasion sur les impétueux vicomtes de Léon. Ceux-ci ont alors étendu et renforcé leurs possessions territoriales dans toute la région concernée, en particulier par-delà la rivière de Morlaix et donc au détriment des Eudonides ou des vassaux de ces derniers. Le souvenir confus de ces événements a été conservé, comme on l'a dit, par Pierre Le Baud qui le rapporte à l'époque du conflit supposé entre Eudon et son frère, le duc Alain III. On a vu comment Arthur de La Borderie en avait jadis déduit fallacieusement que la châtellenie de Morlaix-Lanmeur avait été concédée au vicomte de Léon par Alain III en 1034 : c'est trop tôt de près de quarante ans. En outre, lors de la donation de Plougasnou à l'abbaye Saint-Georges de Rennes en 1040, ni le vicomte Guyomarch, pourtant bien attesté vers la même époque, ni aucun autre membre de la dynastie vicomtale ne figure parmi les souscripteurs ou les témoins de l'acte en question. Or cette donation, à laquelle assiste d'ailleurs l'évêque de Léon, Salomon, à l'exclusion de celui de Tréguier, Guillaume, concerne une paroisse qui aurait dû évidemment faire partie de la concession de 1034, si celle-ci avait quelque réalité.

Guyomarch II (mort en 1103)

Il faut attendre 1103 pour retrouver, avec certitude, la mention d'un vicomte de Léon en la personne de Guyomarch II, qu'il convient peut-être d'identifier avec le héros éponyme du lai de *Guigemar* et dont la mort est relatée dans le *Chronicon Britannicum* en 1103 (*MCIII. Occisus est Guichomarius vicecomes Leonensium dolo*). Pierre Le Baud précise qu'il fut « occis en son propre pays par la deloyauté des Leonenses ses sujets », et Albert Le Grand « en une sédition populaire à S. Paul par ses sujets » alors que son fils Hervé était en croisade avec le duc Alain Fergent.

Selon dom Morice, Guyomarch de Léon aurait participé à la première croisade au cours de laquelle il aurait été fait prisonnier. Toutefois, s'il est bien avéré par plusieurs contemporains qu'Alain Fergent a participé à la première croisade, entre 1096 et 1101, l'histoire n'a retenu que les noms d'une dizaine de ses compagnons bretons parmi lesquels ne figure pas Guyomarch de Léon. On a aussi voulu identifier Guyomarch de Léon au Guyomarch ou Guy le Breton, fils du comte Alain et prisonnier de l'émir Balad durant des années en Syrie, au début du XII^e siècle, mais là encore l'épisode que l'on doit au chroniqueur normand Orderic Vital semble bien légendaire et rien ne permet l'identification avec Guyomarch II ou Guyomarch III de Léon, d'autant que les compagnons d'infortune de Guyomarch le Breton, Gervais de Dol et Rivallon de Dinan, sont originaires de Haute-Bretagne.

On ignore qui fut l'épouse de Guyomarch II, et on désigne Hervé, fondateur du prieuré de Saint-Martin de Morlaix, en 1128, comme son fils légitime. Dans cet acte apparaît un autre Hervé, son demi-frère, né d'une union illégitime (*Herveus frater bastardus vicecomitis*). D'autre part, Joëlle Quaghebeur suggère que *Guihomarc, filius Ehoarn*, présent lors d'une donation du duc Alain IV à l'abbaye de Landévennec, à la fin du XI^e ou au début du XII^e siècle, pourrait être issu d'une alliance matrimoniale entre une fille de Léon et Éhuarn, fils du vicomte Morvan (du Faou). On retrouve un *Gradilonus, filius Ehoarni*, cité comme second témoin lors de la fondation du prieuré de Saint-Martin de Morlaix, en 1128, autre témoignage de la bonne entente entre les lignages du Faou et de Léon, antérieure à la *guerra* de 1163.

Hervé I^{er} (début du XII^e siècle)

Pierre Le Baud, se fiant au témoignage de Baudri de Bourgueil, archevêque de Dol, indique qu'Hervé, fils de Guyomarch, participa à la première croisade. Il mentionne également sa présence avec de nombreux autres prélats et barons aux funérailles d'Alain Fergent, en 1119, à Redon. C'est à Hervé que l'on doit la fondation du prieuré Saint-Martin de Morlaix, le 3 mars 1128 (*Herveus Leonensis vicecomes*). Cet acte, étudié par Hubert Guillotel, permet de voir dans cette ville l'une des principales places fortes de cette maison (*castrum meum quod vocatur Mons Relaxus*). Albert Le Grand a fait tardivement de Morlaix la « clef du comté de Léon » mais, en raison des donations liées aux fondations de Saint-Martin puis de Saint-Melaine et des concessions de dîmes opérées dans les diocèses de Trégor et de Léon, il convient d'y voir, en ce début du XII^e siècle, le cœur d'un vaste domaine entre *pagus Leonensis* et *pagus Castellii* et non le chef-lieu excentré de la petite châtellenie de Morlaix-Lanmeur attestée au XIII^e siècle, après la partition de la vicomté de Léon opérée par les Plantagenêts. L'existence de trois prieurés dès le milieu du XII^e siècle conforte cette hypothèse : en 1186, Henri II doit entreprendre un siège en règle pour réoccuper le château, seule forteresse bien attestée des vicomtes de Léon, avec Daoulas, à cette période.

Cette charte de 1128 nous montre ainsi un lignage détenteur de nombreux droits, dont certains sont indéniablement d'origine carolingienne et permettent de voir dans les membres de la maison de Léon les descendants d'un vicomte carolingien. Il en est ainsi des monopoles sur la forêt, la monnaie, la justice et la pêche, notamment celle des gros poissons. On voit en outre le vicomte attribuer des parts de dîmes à Taulé, Plourin-lès-Morlaix et Sainte-Sève, un droit de saunage, le droit de pasnage et celui de prélever du bois dans la forêt voisine, des coutumes sur une foire et encore s'engager à construire le monastère des moines ainsi qu'un moulin.

Guyomarch III (mort vers 1157)

On ne sait quasiment rien de Guyomarch III de Léon. Il appose son *signum* à côté de celui de son père dans l'acte de fondation du prieuré Saint-Martin de Morlaix, en 1128 : c'est donc un adulte dont on peut placer la naissance vers 1100-1110. Il apparaît encore dans la charte de confirmation de la fondation du prieuré Saint-Melaine de Morlaix, rédigée par son fils, Hervé, en 1149-1157 (*pater meus G. vicecomes*). On lui connaît un second fils, Guyomarch, témoin dans une donation au prieuré Saint-Martin de Josselin, en 1164 (*Guiomaro alterius filio, Guiomarus alterius filius de Leon*), en compagnie de son fils (*Joscio ejus filio de Leon*). Le *nomen Joscio*, ou Josselin, appartient au stock onomastique des Porhoët et des Rohan qui en sont issus et laisse présumer une alliance matrimoniale avec ces lignages de Bretagne centrale avec implantation de cette branche cadette de Léon, par ailleurs inconnue. Guyomarch III serait mort vers 1157, selon une note chronologique de Pierre Le Baud mentionnant le début du règne de son fils, le comte Hervé.

C'est à cette époque, en 1166, que l'on retrouve une Sibille de Léon, épouse de Geffroy, vicomte de Pléhédel, qu'il n'est pas possible de rattacher à notre généalogie.

Hervé II (mort vers 1169)

Avec Hervé, le lignage de Léon connaît indéniablement son apogée dont témoignent son mariage avec la fille d'un grand baron français, ses aventures outre-mer, le titre comtal qu'il revendique et son opposition à Henri II Plantagenêt.

Hervé II est l'époux d'une fille naturelle d'Étienne de Blois, second fils d'Étienne-Henri, comte de Blois et de Meaux. Ce dernier est uni à Adèle de Normandie, fille de Guillaume le Conquérant et sœur d'Henri Beauclerc, roi d'Angleterre et duc de Normandie dans le premier tiers du XII^e siècle. Selon le chroniqueur Guillaume de Malmesbury, Hervé de Léon a décliné l'invitation de ce souverain qui l'invitait à sa cour. Après le décès d'Henri Beauclerc, le trône d'Angleterre est revendiqué, du chef de sa mère, par Étienne de Blois qui s'oppose à Mathilde, fille d'Henri Beauclerc, épouse de Geoffroy Plantagenêt. C'est alors seulement qu'Hervé II de Léon se rend outre-Manche pour y défendre les droits de son beau-père, Étienne. Présent à l'assemblée d'Oxford, en 1139, il obtient le titre d' *earl of Wiltshire* ainsi que la garde du château de Devize où il est assiégé, en 1140, après qu'Étienne eut été capturé. Hervé doit rendre la place et est contraint de quitter l'Angleterre, sans pouvoir y conserver la moindre terre, vers 1141. Guillaume le Breton indique plus tard, au sujet des événements de 1163, que ce chevalier valeureux était borgne par suite d'un coup reçu lors de ses guerres en Angleterre et en d'autres lieux.

C'est probablement à l'occasion de ces aventures guerrières et après avoir côtoyé certains grands princes qu'Hervé s'octroie, ou se fait octroyer, le titre comtal alors qu'il n'a pas encore succédé à son père, le vicomte de Léon. On le voit ainsi, vers 1139, faire une donation en faveur de l'église d'Eye en se parant des titres de *comes de Leonia et dominus honoris Eye*. Vers 1149-1157, quand il confirme la donation de son père à Saint-Melaine, il s'intitule *Leonensis comes* là où il ne reconnaît que le titre de *vicecomes* à son père. Ce titre comtal lui est également accordé par le pape Adrien IV dans une lettre qu'il lui expédie en 1156 (*nobilibus viris E. comiti de Leon et filii suis*) et par Hamon, évêque de Léon, lorsqu'il affranchit de toutes servitudes l'abbaye de Saint-Mathieu en 1157 (*Herveus comes Leonensis*) ou encore dans la notice relative à la donation de l'île de Béniguet à Saint-Mathieu (*Herveus comes Leonensis*). Les successeurs d'Hervé seront contraints d'y renoncer et de se contenter, comme leurs aïeux, du titre de vicomte.

En 1148, sur son lit de mort, le duc Conan III désavoue son fils Hoël et désigne sa fille Berthe, veuve du comte de Penthièvre, Alain le Noir, comme héritière. Elle est la mère du jeune Conan, le futur Conan IV, confié à la garde de son second mari, Eudes de Porhoët, qui exerce l'autorité ducale et s'oppose d'abord à Hoël puis à Conan qui se révolte contre son beau-père. En 1154, Conan se réfugie en Angleterre où il sollicite le soutien du nouveau roi, Henri II Plantagenêt. Le souverain profite de la faiblesse du jeune prince pour s'imposer politiquement en Bretagne tout en le faisant reconnaître comme duc en 1155. Le jeune prince est peu à peu placé dans une vassalité de plus en plus étroite par Henri II Plantagenêt, ce qui suscite l'hostilité de grands personnages comme Eudes de Porhoët et Raoul de Fougères.

C'est dans ce contexte qu'intervient, en 1163, la capture d'Hervé de Léon et de son fils Guyomarch par le vicomte du Faou qui les fait enfermer dans la forteresse ducale de Châteaulin. Un autre des fils d'Hervé, l'évêque de Léon Hamon, assisté par Conan IV, rameute des troupes qui viennent faire le siège de la place, libèrent le comte, lequel fait à son tour enfermer le vicomte du Faou, son frère et son fils dans le château de Daoulas où ils meurent de faim et de soif. L'aide apportée par le duc ne dispense pas Hervé II et son fils Guyomarch de s'allier contre lui, dès l'année suivante, avec Eudes de Porhoët qui épouse en secondes noces une fille de Guyomarch ou d'Hervé. Aidés d'Henri de Penthièvre, ceux-ci ravagent les terres de Conan IV. En 1166, Henri II Plantagenêt intervient en personne contre Raoul de Fougères dont il détruit le château et obtient la soumission d'un bon nombre de barons bretons, après l'abdication de Conan IV et l'union de son héritière, Constance, avec son jeune fils, le futur duc Geoffroy.

Parmi les seigneurs bretons qui refusent encore l'ingérence du Plantagenêt figure Hervé de Léon. En 1167, le souverain lance ses troupes contre le Léon qui est dévasté et ses châteaux assaillis dans une spectaculaire démonstration de force : la principale place forte de ce seigneur est détruite : les chroniqueurs nous disent que Guyomarch de Léon est contraint à la soumission. Peut-être a-t-il déjà succédé dans les faits à son père dont la mort est signalée en 1168 ou 1169. On retrouve *Herveus comes Leonensis* pour la dernière fois lors de la donation qu'il fit de l'île de Béniguet au monastère de Saint-Mathieu, en 1169.

Du mariage d'Hervé II et de la fille adultérine d'Étienne, roi d'Angleterre, sont issus plusieurs enfants dont Guyomarch IV qui suit et deux autres qui apparaissent dans la charte de confirmation de la donation à Saint-Melaine passée par Hervé II, vers 1149-1157, *in presencia filiorum meorum, E. scilicet abbati et H. leonensis ecclesie electi*. Le fait qu'ils exercent de hautes charges ecclésiastiques montre l'importance et le rayonnement du lignage de Léon. Le premier a été identifié par Hubert Guillotel avec Élimaire, abbé de Landévennec, mais il pourrait tout aussi bien être abbé de Saint-Mathieu, sanctuaire érigé vers 1100 par les vicomtes de Léon. Le second est Hamon, évêque de Léon, qui apparaît aussi comme témoin dans une donation à l'abbaye de Saint-Mathieu par son père, en 1157. Hamon est un proche du duc Conan IV, on le retrouve notamment comme témoin de la donation du domaine de Tréveruer en Elliant au monastère du Mont-Saint-Michel, en 1170. On cite également Jeanne, parfois prénommée Aliénor, seconde épouse d'Eudes de Porhoët.

Il est possible qu'Hervé se soit remarié ou alors qu'il ait eu une concubine, si l'on en croit la mention concernant la donation de l'île de Béniguet datée de 1169 relevée par Pierre Le Baud : *Herveum fratrem dicti Guihomari nothum, Gradlon, Budic, Guegon filios ejusdem Hervei*. Joëlle Quaghebeur relève que ce sont des patronymes cornouaillais et qu'ils pourraient témoigner d'une union dudit Hervé avec une femme de Cornouaille.

Guyomarch IV (mort en 1179)

Guyomarch s'illustre avant tout comme adversaire acharné d'Henri II Plantagenêt, aux côtés d'Eudes de Porhoët et de Raoul de Fougères. Obligé de se soumettre après la terrible campagne de 1167, il ne semble pas se soulever lors de l'insurrection de 1168, alors que le Plantagenêt ravage le Porhoët, la Cornouaille et le pays de Dinan. En 1169 toutefois, il chasse du siège épiscopal de Saint-Pol-de-Léon son frère Hamon, coupable à ses yeux de tenter un rapprochement avec Henri II. Le prélat reçoit le soutien de Conan IV qui défait Guyomarch, lui inflige de lourdes pertes et le capture, en 1169 ou 1170, près de Commana. Guyomarch fait peu après assassiner son frère Hamon, en janvier 1171, mais doit se soumettre quelques mois plus tard à Henri II Plantagenêt en lui remettant ses châteaux, dont trois restent aux mains du roi. S'il n'est pas question de Guyomarch lors de la grande révolte de 1173 menée par Aliénor d'Aquitaine, ses fils et des barons contre Henri II, le vicomte de Léon se soulève encore en 1177 et 1179. Il est alors définitivement soumis par Geoffroy Plantagenêt, fils d'Henri II, devenu duc de Bretagne. Le prince lui confisque son comté, ne lui laissant que deux paroisses pour survivre, attribue onze autres paroisses à son fils aîné, Guyomarch, et garde son fils cadet, Hervé, en otage. Guyomarch IV doit s'engager à partir en croisade mais décède peu après, en septembre 1179.

C'est à Guyomarch IV que l'on attribue la fondation, ou la refondation, de l'abbaye de Daoulas, entre 1167 et 1173. On a même pu y voir une expiation du meurtre de son frère Hamon. Guyomarch IV s'unit à Nobilis dont le nom apparaît dans la relation de la charte de fondation de l'abbaye de Daoulas faite vers 1173 par Geoffroy, évêque de Quimper, ainsi que celui de leurs deux fils, Guyomarch et Hervé. On la retrouve mentionnée en 1185, lors du litige pour l'usage du four de Morlaix et elle figure dans le nécrologe de Daoulas, en tant que fondatrice de l'abbaye. Plusieurs origines sont données à Nobilis dont on fait tantôt la fille du comte Eudes de Porhoët tantôt celle d'Henri de Penthièvre. On pourrait plutôt voir en elle une femme issue du lignage du Faou si on se réfère à la charte de Daoulas de 1173 dans laquelle la vicomtesse Nobilis octroie des terres à l'abbaye. Peut-être Guyomarch eut-il deux femmes dont Nobilis serait la plus éminente car cofondatrice de l'abbaye de Daoulas. Cet établissement constitue alors un véritable point d'ancrage du lignage de Léon au sud de l'Élorn.

La mention de Guyomarch et Hervé, deux des fils de Guyomarch IV et de Nobilis, dans cet acte de 1173, semble accréditer qu'ils étaient déjà âgés d'une quinzaine d'années et permet de placer leur naissance vers 1150-1160. À la mort de leur père, l'aîné, Guyomarch, est le continuateur de la lignée des vicomtes de Léon. Son cadet, Hervé, reçoit les territoires autour de Landerneau et de Landivisiau, sur le pourtour de la vallée de l'Élorn, et fonde la lignée des seigneurs de Léon. Ses parents l'unissent à Marguerite (ou Margilie), fille d'Alain de Rohan et de Constance de Bretagne, sœur de Conan IV. Guyomarch IV aurait eu plusieurs autres enfants, parmi lesquels apparaissent :

- Adam de Léon, mort en 1191 au siège d'Acre ;

- la seconde épouse d' Eudes II de Porhoët, veuf après le décès de Berthe, vers 1163 ;
- Éléonore, femme de Rivoallon de Rosmadec ;
- Gwen ou Ewen, seconde épouse d'André de Vitré, vers 1189.

Guyomarch V (mort vers 1210)

Guyomarch V de Léon est présenté comme un personnage hors du commun par Guillaume le Breton qui, avant de devenir chapelain du roi Philippe Auguste, eut peut-être la possibilité de le connaître et d'être présent à sa cour. C'est probablement cela qui lui permet de dire que Guyomarch était capable d'assommer un cheval avec son poing et qu'il tua l'économe de son père en sa présence. Dans l'enquête de 1235 sur les agissements de Pierre Mauclerc, le chanoine Raoul rapporte que Guyomarch se vantait d'avoir une pierre plus précieuse que toutes les pierres précieuses qui lui valait chaque année plus de cent mille sous, désignant ainsi le rocher sur lequel se fracassaient les navires sur ses côtes. Les deux sources semblent donc nous présenter un personnage brutal et cynique.

À la suite des révoltes incessantes de son père, Guyomarch voit son patrimoine considérablement amputé par Geoffroy et Henri Plantagenêt : il perd vers 1179 l'important château de Morlaix et tous les territoires trégorois qui en dépendent, mais aussi près de la moitié du comté de Léon attribuée à son puîné, Hervé. Selon Marcel Planiol, Guyomarch de Léon ratifie en 1185 l'assise au comte Geoffroy qui interdit la partition des baronnies et des fiefs de chevaliers en Bretagne au profit de l'aîné. On le retrouve, avec Hervé, un an plus tard, quand, après la mort du duc Geoffroy, en 1186, ils reprennent Morlaix et s'emparent de Châteauneuf-du-Faou, contraignant Henri II à une ultime campagne bretonne afin de les soumettre. Il semble que les deux frères aient ensuite servi ce prince jusqu'à sa mort, en 1189 : leurs valeurs guerrières sont vantées par Richard auprès de son père, vers 1188, selon Guillaume le Breton. Un revirement d'alliance intervient dans les années suivantes à l'encontre de Richard ; le chroniqueur évoque même un traité d'amitié entre Guyomarch, les Français et Philippe Auguste (*amico federe conjunctus Francis regique Philippo*). En 1196, selon Pierre Le Baud, Guyomarch et Hervé apportent leur soutien à la duchesse Constance et accueillent le jeune Arthur à Brest pour le mettre hors d'atteinte de l'ambitieux Richard Cœur de Lion dont les troupes seraient défaites à proximité de Carhaix. Les relations se normalisent avec la duchesse Constance et le jeune Arthur : Conan, fils de Guyomarch de Léon, est aux côtés du prince lors de sa capture à Mirebeau, en 1202 ; Guyomarch et Hervé de Léon assistent à l'assemblée de Vannes en 1203. Selon dom Morice, ils font partie des bannerets qui prêtent serment à Philippe Auguste contre les Plantagenêts. On ignore presque tout de l'œuvre de Guyomarch V en Léon : en 1192, il concède une maison de Lesneven au prieuré de Locmaria de Quimper, donation complétée en 1207 par plusieurs dons au monastère de Saint-Sulpice près de Rennes qui semblent témoigner d'une volonté de promouvoir le développement de cette cité, après la perte de Morlaix. Guyomarch V, qui apparaît encore auprès de Guy de Thouars comme témoin dans une confirmation des donations duciales à l'abbaye de Quimperlé en 1206, serait mort en 1210.

M. vicecomitissa, épouse de Guyomarch, apparaît en 1192 dans l'acte de donation au prieuré de Locmaria et, en 1208, dans une note chronologique de Pierre Le Baud. Les anciennes généalogies la prénomment Margelie ou Marguerite et font d'elle une fille d'Alain III, vicomte de Rohan, et de Catherine de Bretagne, mais une confusion avec une alliance de la branche cadette de Léon est vraisemblable. Trois fils au moins sont issus de cette union : Guyomarch « le jeune », disparu prématurément avant son père, Conan, son cadet, qui suit, et Soliman. Ce dernier assiste l'assemblée de Vannes en 1203, sert Philippe Auguste lors des guerres de Normandie et de Poitou et participe à la révolte des années 1216-1222 aux côtés de son frère Conan ainsi qu'à la fondation de Saint-Aubin-du-Cormier, en 1225. On cite aussi Gwen, épouse d'André III de Vitré, que nous plaçons à la génération précédente. Arthur de La Borderie a autrefois suggéré que Tanguy, père de Bernard, un des témoins de l'enquête de Saint-Brieuc, en 1235, était peut-être un frère de Conan de Léon, ignoré des anciennes généalogies. Le *nomen* de Tanguy et celui de Bernard sont alors portés par les membres du lignage de Poher, ce qui laisserait présumer une union entre Guyomarch V de Léon et une fille de Poher. Cette filiation conforterait la tradition qui veut que le lignage des Du Chastel, de Trémazan en Landunvez, soit issu de la maison de Léon. Le patronyme *du Chastel* pourrait être lié à la garde de la forteresse de

Brest peut-être confiée à un cadet de Léon, avant que cette place ne soit perdue par les vicomtes en 1240.

Conan I^{er} le Bref (disparu avant 1231)

Conan de Léon est capturé avec Arthur, duc de Bretagne, à Mirebeau, durant l'été 1202. Le roi d'Angleterre, Jean sans Terre, fait immédiatement délivrer Conan moyennant quarante marcs d'argent, en août 1202. Des tractations sont alors engagées pour obtenir l'élargissement des nombreux barons bretons captifs. En août 1203, grâce à l'entremise de l'abbé de Beauport et de son frère aîné Guyomarch, la rançon de Conan est fixée à 4 000 livres. Cependant, Conan n'est libéré qu'en juin 1205, quand les armées du roi Philippe Auguste investissent le château de Chinon, son lieu de détention. Conan succéderait à son père vers 1210, deux ans après la disparition de son frère aîné Guyomarch, en 1208.

En 1212, le roi Philippe Auguste confie à Conan de Léon le bail de la terre du défunt Alain, comte de Goëlo, son parent, jusqu'à la majorité de son fils, le jeune Henri. Ce dernier a été promis en mariage à Alix, fille de la duchesse Constance et héritière du duché de Bretagne, par le roi en 1209. Mais le roi se ravise et, en 1213, unit la jeune fille à un cousin éloigné, Pierre de Dreux, dit Mauclerc. Le nouveau duc, invoquant le droit de garde féodale, envahit les terres du jeune Henri en 1214 et ne lui en laisse que la jouissance du sixième car il estime que cet important apanage constitue une menace pour la couronne ducale. Conan de Léon réagit en tant que tuteur d'Henri et voit ses terres également investies par Mauclerc qui agit en maître à Lesneven durant l'été 1216, s'attribuant tous les droits et les coutumes de la ville. Guillaume le Breton relate que Conan et Salomon de Léon résistent désespérément, menant une inlassable guérilla, et sont contraints de trouver refuge dans les bois et de piller leurs propres terres durant des années. Vers 1222, d'autres nobles bretons se joignent à eux, formant une vaste coalition dont Pierre Le Baud indique qu'elle comprend outre Guyomarch, Hervé, Conan et Soliman de Léon, Olivier, vicomte de Rohan, Soudan, vicomte du Faou, Hervé du Pont et plusieurs autres barons, « tellement qu'ils chassèrent ledit Pierre de la basse Bretagne, & prirent plusieurs châteaux qu'il tenoit pour Jean son fils ». Conan de Léon ne se soumet qu'après la victoire de Pierre Mauclerc sur les contingents d'Amauri de Craon, sénéchal d'Anjou, qu'il défait lors de la bataille de Châteaubriant, en 1222. Les Léonards obtiennent alors une paix honorable et sont remis en possession de leurs droits par le duc qui conserve néanmoins la quasi-totalité des biens d'Henri de Penthièvre, qui prend alors le nom d'Avaugour, ainsi que probablement la cité de Lesneven, au cœur du Léon. En 1225, Conan et Salomon de Léon sont présents auprès de Pierre Mauclerc, au moment de la fondation de Saint-Aubin-du-Cormier. On ignore la date exacte de la mort de Conan qui apparaît encore dans une note chronologique de Pierre Le Baud en 1229 mais disparaît avant 1231.

Conan aurait épousé N., sœur d'Alain, comte de Goëlo, auquel échet le Penthièvre, vers 1205, ce qui faisait de lui le plus important baron de Bretagne avant la confiscation de ses terres par Mauclerc, en 1214. De cette union est issu Guyomarch VI, qui suit. Dom Morice leur donne aussi pour fille Isabeau, épouse d'Alain VI, vicomte de Rohan, qui fonde une messe anniversaire en sa faveur dans l'église de Beauport au moment de son décès, en 1266. Cependant, le fait qu'elle porte le titre de « dame de Correc » et qu'elle ait reçu des biens en héritage dans le Goëlo semble plutôt en faire une fille de la famille de Goëlo-Avaugour.

L'union de Conan avec la sœur d'Alain de Goëlo paraît trouver un écho, au moins indirect, dans la *Legenda sancti Budoci*, dont la première partie est formée par la « merveilleuse et édifiante histoire du roi de Brest et d'Azénor sa fille, épouse de Goëlo » (*pulchra et pia historia regis Brest et Azenor suae filiae et uxoris de Gouellou*). Cette « histoire » a connu des aménagements successifs destinés à faire entrer le récit primitif dans un cadre hagiographique plus contraignant, plus « rationnel », et à en restreindre la dimension exagérément « romanesque », telle qu'elle se manifeste par ailleurs dans le *Livre de Caradoc*, composé à la fin du XII^e siècle, qui présente avec l'histoire d'Azénor une incontestable parenté. Azénor, sur les conseils du « vicomte du pays, très avisé et homme d'expérience, inspiré par l'Esprit-Saint » (*proconsul illius terrae, prudentissimus et senex, Spiritu Sancto repletus*), parvient à libérer le roi de Brest, son père, d'un ensorcellement, au prix de l'amputation de son sein ; mais elle est faussement convaincue d'adultère à la suite des accusations de sa marâtre sur les origines de la merveilleuse prothèse mammaire en or dont elle a été gratifiée.

Condamnée à mort par son père, roi de Brest, et par son mari, roi de Goëlo, son châtement est finalement commué en une ordalie, sur l'intervention du « sage vicomte » (*sapiens proconsul*), car Azénor est enceinte : abandonnée alors au gré des flots marins dans un tonneau, miraculeusement assistée de sainte Brigitte, elle donne le jour à bord de cet esquif au futur saint Budoc ; la mère et l'enfant sont ensuite recueillis par les moines de l'abbaye irlandaise de Beauport, où ils ont abordé. Le roi de Goëlo, ayant découvert qu'on lui avait menti sur la prétendue infidélité de son épouse, cherche Azénor pendant plusieurs années ; au terme de leurs touchantes retrouvailles, l'un et l'autre meurent, laissant orphelin le jeune Budoc.

Azénor est ainsi présentée par son biographe comme un parangon de dévouement filial, de fidélité conjugale et d'amour maternel, le tout à des fins manifestes d'édification des fidèles ; mais le personnage de la fille du roi de Brest tel que le décrivait la tradition orale était sans doute beaucoup plus proche, à l'origine, du modèle qui a inspiré celui de l'héroïne du *Livre de Caradoc*, Guinier, archétype de l'amante courtoise qui ne dédaigne nullement « de goûter les plaisirs du lit ». Il est assez évident en effet que le providentiel et le miraculeux ont été introduits dans l'histoire d'Azénor pour contrebalancer ce que le récit originel contenait de « magique » et de « merveilleux » (le serpent enroulé autour du bras du roi de Brest et qui retire sa vitalité au monarque, la prothèse en or venue remplacer le sein amputé d'Azénor) : ainsi on voit par exemple sainte Brigitte, dans son rôle traditionnel de recours des parturientes, veiller sur la malheureuse princesse quand celle-ci met au monde saint Budoc, durant la traversée de la Manche, à l'intérieur même du tonneau qui leur sert d'embarcation. Devenu adulte, Budoc, dont le peuple connaît les origines royales, est sollicité pour ceindre la couronne d'Irlande, qu'il refuse. Il accepte par la suite la charge d'archevêque de l'île ; mais il doit fuir une population que sa rigueur pastorale a dressée contre lui. Il passe alors en Bretagne et s'installe successivement à Porspoder, puis à Plourin-Ploudalmézeau. Notons que les ermitages attribués à saint Budoc par son hagiographe sont situés dans l'immédiat voisinage de Landunvez où s'élève le château de Trémazan, devenu à partir du ^{xiv}^e siècle la résidence principale de la puissante famille du Chastel : on peut d'ailleurs lire dans la généalogie publiée par le père Anselme qu'une fille de Tanguy du Chastel et de Tiphaine de Ploesquellec, mariée en 1373 à Yvon Prévost, seigneur de Kerbastard, se nommait Azénor, ce qui permet de situer vers 1350 le *terminus ante quem* de la composition de la *Legenda sancti Budoci*. Enfin, toujours selon son hagiographe, Budoc est finalement promu sur le siège archiépiscopal de Dol qu'il occupe pendant vingt-cinq années, jusqu'à sa mort : la liste des prélats dolois qui figure dans la *Chronique de Dol* mentionne que Budoc fit le pèlerinage de Jérusalem, d'où il avait ramené de précieuses reliques. De telles mentions sont caractéristiques d'ouvrages hagiographiques composés dans le contexte de l'essor des pèlerinages hiérosolomitains dont les premières croisades constituent l'aboutissement, aux ^{xi}^e-^{xii}^e siècles : cette période constitue donc le *terminus a quo* de la composition de la *Legenda sancti Budoci*, qu'un certain nombre d'indices permet de dater en fait de la première moitié du ^{xiii}^e siècle.

La genèse de cet ouvrage peut ainsi être assez facilement reconstituée : après avoir rapproché la forme vernaculaire du nom de la princesse, Énori (Honorée), de celui de l'épouse de saint Efflam, sainte Énora, héroïne d'une traversée miraculeuse de l'Irlande à la Bretagne, l'hagiographe s'est avisé que la *vita* de saint Kentigern contenait une anecdote similaire, dont il s'est très largement inspiré. En effet, Thaney, mère de Kentigern, alors enceinte de ce dernier, avait été injustement soumise à une ordalie par son père, roi d'Irlande, et placée sur une embarcation sans voile, ni rames : la princesse a ainsi dérivé au gré des courants marins pour finalement aborder sur un rivage d'Écosse où elle et son fils, né peu après l'accostage, sont recueillis par saint Servan. Le biographe de Budoc précise, comme nous l'avons indiqué, que le futur saint et sa mère ont été, quant à eux, recueillis à l'abbaye de Beauport, en Irlande ; mais il s'agit d'une référence incontestable à l'abbaye homonyme, située à Kerity (Côtes-d'Armor) et fondée par Alain de Goëlo au début du ^{xiii}^e siècle : l'écrivain en effet a décrit un monastère d'hommes, alors que l'abbaye irlandaise est un établissement de femmes. Sous la forme Aliénor, le nom de l'héroïne, « absent des chartes bretonnes avant la fin du ^{xi}^e siècle, rare au ^{xii}^e », est porté à l'époque de la composition de la légende de saint Budoc par l'héritière du duché de Bretagne, tombée en 1203, peu après son frère, le malheureux Arthur, « entre les griffes de son oncle, Jean sans Terre. Si elle ne fut pas comme lui assassinée, elle fut du moins gardée prisonnière, près de trente-huit ans, par le souverain anglais ». Comme le souligne Bernard Tanguy, « que dans un tel contexte le nom d'Azénor soit venu sous la plume du rédacteur de la *Legenda sancti Budoci* remplacer

celui populaire d'Énori n'a rien que de très plausible ». Enfin, nous avons insisté sur le fait que le récit mentionne le « vicomte du pays », aux sages avis de qui s'étaient successivement rendus Azénor, puis le roi de Brest : le rôle essentiel attribué à ce personnage renvoie à la proximité du vicomte de Léon, Conan, avec la maison de Goëlo, dont il avait épousé une fille.

Il faut en outre souligner que le nom Conan, qui, comme nous le verrons plus loin, sert, au début du ^{xiv}^e siècle, à l'auteur du *Livre des faits d'Arthur* à forger le terme « Conanigènes », par lequel cet écrivain désigne les membres de la dynastie vicomtale de Léon, apparaît tardivement au sein de ce lignage, avec le fils probablement cadet du vicomte Guyomarch. Ce dernier, mort après 1210, aurait dû avoir pour successeur son fils aîné, lui aussi appelé Guyomarch, à qui les actes donnent le qualificatif *junior* pour le différencier de son père. Toutefois, ce Guyomarch le Jeune meurt en 1208, apparemment sans alliance ni postérité, et ses droits passèrent alors à Conan, dont la participation à la tentative désespérée d'Arthur I^{er} sur le Poitou en 1202, puis le conflit durable qui l'opposa à Pierre de Dreux, ont donné naissance, sous forme légendaire, à une postérité littéraire dont témoigne la *Chanson d'Aiquin*, qui mentionne « Dom Conayn de Leon le sené/ Qu'en son escu porte un leon doré » : le « sené », c'est le « sage », qualificatif que nous avons vu déjà attribué au vicomte anonyme qui figure dans la *Legenda sancti Budoci*. Quant à l'écu au lion, ce sont bien sûr les armes parlantes du vicomte ; mais, curieusement, la couleur de la figure est ici inversée, puisque le lion est d'or, alors que les armes traditionnelles se lisent « d'or au lion de sable » : peut-être s'agit-il d'une fantaisie du poète ? À moins que nous ne disposions, en l'occurrence, d'un précieux témoignage sur les armes primitives de Léon.

Il est possible que le nom reçu par Conan, dont la naissance se situe vers 1165-1170, reflète le succès de l'*Historia regum Britanniae* ; mais à l'époque, ce nom est aussi celui du duc de Bretagne, lequel entretient avec les vicomtes de Léon des rapports complexes, qui n'excluent pas le parrainage d'un rejeton de cette maison. En tout état de cause, nulle trace à cette époque d'une tradition plus ancienne qui rattacherait le lignage vicomtal à Conan Mériadec, d'autant plus que Conan de Léon n'est pas *a priori* destiné à hériter du titre. Cette tradition est donc plutôt à interpréter comme la conséquence de l'*hapax* que constitue l'apparition du nom Conan dans la succession des vicomtes de Léon ; elle apparaît après que les vicomtes de Rohan eurent reçu en héritage l'ensemble du patrimoine de la branche cadette de la maison de Léon, en 1363. S'appuyant sur la proximité de Pontivy avec Stival, où est honoré saint Mériadec, évêque de Vannes, dont le nom fut alors facilement rapproché de celui de Conan Mériadec, elle est mise en forme dans les années 1420-1440 et, utilisée à des fins politiques par Jean II de Rohan dans les années 1480, elle reçoit ses ultimes perfectionnements des premiers historiens de la Bretagne, comme on vient de le voir en ce qui concerne Pierre Le Baud. Cette tradition pousse par la suite les Rohan, dans les premières décennies du ^{xvi}^e siècle, à tenter – vainement – une usurpation du titre de vicomte de Léon, avant de revendiquer l'appellation « prince de Léon » qui finit par leur être reconnue, sinon officiellement, du moins dans l'usage, sous l'Ancien Régime.

Guyomarch VI (mort vers 1239)

On ignore tout des années de jeunesse de Guyomarch de Léon que certains auteurs ont recensé parmi les chevaliers bretons qui combattirent à Bouvines. Selon Pierre Le Baud, il participe à la révolte de 1222 contre Pierre Mauclerc.

Au printemps 1231, Guyomarch de Léon fait hommage de tous ses fiefs en Bretagne au roi Louis IX, à l'occasion d'une nouvelle révolte contre Pierre Mauclerc, et jure de tenir ses terres du roi jusqu'à la majorité de l'héritier de la couronne ducal, le futur Jean le Roux. Le roi s'engage à entretenir quinze chevaliers au service de Guyomarch et à lui verser sept mille sous tournois. Un serment similaire est alors prêté par Tinger, probable membre du lignage du Chastel et vassal de Guyomarch. Pierre Mauclerc est alors soutenu par le roi d'Angleterre Henri III qui, l'automne précédent, est passé par Saint-Pol-de-Léon au retour d'une expédition militaire peu concluante. Le roi de France assemble des troupes mais signe rapidement une trêve avec Mauclerc. En juillet 1231, Guyomarch et son cousin Henri d'Avaugour font partie de l'ost royal à Antrain, près de Fougères, où ils reçoivent plusieurs dizaines de livres de gages pour leurs services. Guyomarch de Léon sert le roi dans ses guerres contre Mauclerc jusqu'à sa réconciliation définitive avec le roi, en novembre 1234.

par ailleurs les excès. De plus, si la « conanigénéité » des vicomtes de Léon est une tradition établie au moment de la composition de l'ouvrage, le fait que cette tradition est signalée par l'écrivain ne constitue pas le gage de son ancienneté, pas plus qu'elle n'est la marque de l'antiquité de l'ouvrage : en effet, les gloses données par dom Morice se retrouvent (en latin) dans le manuscrit qui a conservé les vers en question et, puisque le rédacteur de ce carnet de notes ne glose pas sa copie, c'est donc qu'elles figuraient déjà sur son original, ce que confirme le fait qu'elles sont, pour chacune d'entre elles, au cas latin correspondant du texte. Ainsi, l'auteur du *Livre des faits d'Arthur* écrit nécessairement après 1240, sans doute même assez longtemps après le déroulement de cette *guerra*, dont il peut dès lors sans crainte rappeler un épisode à l'avantage de la dynastie vicomtale : le dernier représentant de celle-ci, Hervé, vit encore en 1298 ; mais il est alors totalement ruiné, ayant aliéné son fief et tous ses biens au profit du duc de Bretagne.

Le fragment, non point inédit mais très largement méconnu, que nous venons ainsi de restituer au *Livre*, précède immédiatement dans le manuscrit les cent quatre-vingt-trois vers conservés de ce poème et se situe dans le prolongement de la dédicace dont il n'est séparé que par les indications relatives à Guillaume le Breton : celles-ci peuvent parfaitement trouver place, sinon dans la dédicace, du moins dans une préface (*praefatio*) ou dans un prologue (*proemium*) du *Livre* ; de même, rien ne s'oppose à ce que les cinq vers destinés à célébrer Hervé de Léon, le Conanigène, aient figuré, eux aussi, dans une telle introduction.

Le nom d'Hervé de Léon apparaît encore dans quelques notes chronologiques de Pierre Le Baud entre 1248 et 1261 ; il épouse une dénommée Margilie ou Margelie. En mai 1265, il unit son fils aîné, Hervé, encore mineur, à Catherine, fille puînée de Guy de Laval, seigneur de Vitré. Trois autres enfants sont issus du mariage d'Hervé III et de Margelie. Alain de Léon est mentionné dans l'acte de cession de la vicomté de Léon, en octobre 1276 ; ayant déjà reçu son partage, il meurt apparemment sans postérité. Amé de Léon épouse Rolland de Dinan et confirme, avec son mari, les acquisitions du duc et de son fils Pierre au détriment de son frère, en octobre 1276. Une seconde fille est mariée à Gilles de Plœuc.

En novembre 1271, lorsque Hervé IV de Léon concède la coutume du port de Saint-Mathieu au duc, il procède « o la volenté Margilie notre mere, la deguerpie Hervé notre pere, viconte de Leon jadis ». Margilie s'unit en secondes noces à « monsor Hamon Chanu », qui détient plusieurs moulins dans les environs de Saint-Renan, « par reson de sa femme », en 1275.

Hervé IV (avant 1271, mort après 1298)

Hervé IV est parfois surnommé « le prodigue » pour avoir dissipé tous les biens de sa famille en quelques années, entre 1271 et 1277, comme l'a autrefois montré Arthur de La Borderie en publiant un ensemble d'actes encore conservés aux Archives départementales de Loire-Atlantique qui montrent la ruine rapide de cette maison. Dès 1254, Hervé III fait rembourser par l'abbé de Saint-Mathieu un emprunt de 300 livres souscrit auprès du duc. En novembre 1271, Hervé IV afferme au duc les coutumes de Saint-Mathieu pour sept ans, moyennant 3 000 livres. En 1273, le duc profite d'une dette non acquittée pour acquérir des terres sur Hervé de Léon. En février 1274, ce dernier cède au duc la ville, le port, le château et les moulins du Conquet moyennant 1 500 livres. Le duc accroît encore son emprise en se faisant céder la coutume et le péage de Saint-Mathieu pour deux années supplémentaires, en mai. En juin, il se fait octroyer des terres près de la Penfeld, non loin de Brest, pour y construire des moulins, puis prête encore 1 000 livres à l'infortuné Hervé en août 1274. En août 1275, Hervé de Léon engage les péages et coutumes de Saint-Mathieu à Pierre de Bretagne, petit-fils du duc, pour 4 160 livres, d'abord pour une durée de dix-sept ans puis, quelques jours plus tard, à titre définitif. Peu après, Hervé doit encore vendre au duc les deux paroisses de Plouarzel et de Plougouzel pour apurer une dette de 4 000 livres. La ruine est achevée en octobre 1276 quand le vicomte vend au duc de Bretagne la ville de Saint-Renan, le manoir du Damani et tout ce qu'il lui reste dans les évêchés de Léon, Cornouaille et Trégor moyennant 7 210 livres dont, en raison de ses dettes, il ne touche effectivement que 1 500 livres. Certaines de ses difficultés semblent avoir résulté d'un différend avec Rolland de Dinan, son beau-frère, au cours duquel Hervé a ravagé les terres de ce dernier. Une composition intervenue en septembre, par laquelle le vicomte s'est engagé à verser 1 000 livres à Rolland de Dinan à titre de dommages, pourrait expliquer l'empressement de ce dernier et de

sa femme, Amé de Léon, à ratifier la vente du comté de Léon au duc. En 1277, « Hervé jadis visconte de Leon » revend le cheval que le duc lui a offert pour aller en croisade. Il vit encore lors de la ratification définitive de la vente de la vicomté par sa fille Amé, en 1298.

On conserve une copie des principales dispositions prises par leurs parents à l'occasion du mariage d'Hervé IV de Léon avec Catherine de Laval, en 1265. Elle est la fille de Guy VII de Laval et de la défunte Philippa, héritière de la seigneurie de Vitré. Son père lui octroie notamment le manoir de Landavran, 200 livres de rente annuelle et 1 000 livres de monnaie courante. Après la vente de la vicomté de Léon, Catherine de Laval reçoit du duc Jean le Roux 80 livres de rente pour un quart de son douaire, en 1281. En 1306, elle compose encore avec les exécuteurs testamentaires du duc Jean II pour 900 livres de monnaie courante correspondant à des arriérés de paiement, et 300 livres de rente annuelle pour son douaire en tant que « jadis vicomtesse de Léon ».

La fille unique d'Hervé IV de Léon et de Catherine de Laval, Amé de Léon, épouse Prigent de Coëtmen, vicomte de Tonquédec, veuf d'Angéline de Châteaubriant : en 1298, ils transigent avec le duc et renoncent à tous leurs droits sur la vicomté de Léon moyennant 3 000 livres. Amé se qualifie alors de « fille noble homme Hervé, jadis visconte de Leon » et appose son sceau au bas de l'acte. Sur ce dernier figurent les armes de sa mère, Catherine de Laval, avec la mention « Amete de Lavall domine de Coitmen ». René Couffon a démontré que l'on avait faussement dédoublé cette Amé de Léon avec une Anne de Laval désignée comme vicomtesse de Coetmen et dame de Landegonnec, vers le début du XIV^e siècle. En 1315, elle prend le nom d'« Amé de Laval, viscontesse de Coetmen, fille jadis Hervé visconte de Leon » dans les paiements faits en exécution du testament du duc Jean II : on lui octroie la somme de 500 livres « dendroit la viscontee de Leon et la terre de Plestin ». Elle disparaît après 1330, année où elle fonde une chapellenie dans la cathédrale de Saint-Brieuc et est inhumée auprès de son époux, en l'abbatiale de Beauport.

Amé étant morte sans héritier, sa succession passe à Rolland de Dinan, fils du défunt Geoffroy de Dinan et petit-fils de Rolland de Dinan et d'Amé de Léon, tante d'Amé. Il l'emporte alors sur son oncle Jean de Dinan, frère puîné de Geoffroy, et sur Gilles de Ploer, fils d'une autre des sœurs d'Hervé IV de Léon, comme il apparaît dans l'enquête pour la succession au duché menée en 1341 : « Item, le vicomte de Léon qui tenoit une des plus grandz et des plus nobles baronnyes de Bretagne, eut une seule fille, son principal hoir, et fut maryée au vicomte de Quoïtmen, et sy eut deux sœurs dont l'aînée fut maryée à Monsieur Rolland de Dinan, lequel mourut et laissa deux filz : Monsieur Geffroy de Dinan, l'ainné, et Jean, son frère, puisné. Le dict Monsieur Geffroy mourut et laissa Monsieur Rolland de Dinan, qui vit à présent, son fils aîné ; l'autre fille fut maryée à Monsieur Gilles de Plouer, laquelle mourut et laissa Monsieur Gilles de Plouer qui vit à présent. Après ce, mourut la dicte fille au vicomte de Léon sans hoirs de corps et vinct le dict Monsieur Rolland qui vit à présent, par représentation de son père et par droict et par cause d'aisnesse, combien qu'il fust en tiers degré, à la succession de la dicte fille et en déboutant et forclos Jan de Dinan et Gilles de Plouer... »

De l'histoire au roman

Le duc se préoccupe d'autant plus de désintéresser la femme, la sœur et la fille d'Hervé IV de Léon qu'il a cédé la vicomté de Léon à son fils puîné, Pierre. Ce dernier ne la conserve pas longtemps : emprisonné pour dettes à Paris, il la rétrocède à son père en 1293, pour 14 000 livres.

Il est vraisemblable que l'accaparement ducal, favorisé par la prodigalité du dernier vicomte, a pu être interprété comme une sorte de spoliation des héritiers légitimes de ce dernier : le duc Jean est connu pour obtenir par des moyens cauteleux ce que la force n'aurait pu lui gagner. En tout cas, c'est ce que semble indiquer le roman de *Mélusine*, qui donne dans son récit une place exceptionnelle au frère du vicomte Hervé IV, Alain de Léon, et aux deux fils de ce dernier, nommés Hervé et Alain, qui sont ignorés des généalogistes les plus consciencieux. L'épisode tient une large place dans le roman, non seulement d'un point de vue quantitatif, mais aussi parce qu'il renvoie aux origines paternelles des premiers seigneurs de Lusignan, en particulier le fameux Geoffroy à la Grand'Dent, personnage historique devenu légendaire, dont on connaît principalement les démêlés avec les moines de Maillezais. Cette affaire est d'ailleurs le point de contact entre l'histoire et la légende : l'auteur du roman, sur la base de sources qui demeurent difficiles à identifier, a ainsi cherché à introduire dans la généalogie des seigneurs de Lusignan une lignée apparemment jugée prestigieuse, celle des vicomtes

de Léon. Le titre vicomtal étant omis, on pourrait croire qu'il s'agit plutôt de celle des seigneurs de Léon, mais il ne fait presque aucun doute que Jean d'Arras – à l'instar de l'auteur de *Ponthus et Sidoine* qui, à la même époque, donne, dans son roman, une place très honorable au « vicomte de Léon » – a voulu lui aussi parler de la branche aînée.

C'est Mélusine elle-même, dans le rôle divinatoire souvent attribué aux fées, qui fait connaître à son mari récemment épousé, Raimondin, l'appartenance de celui-ci à la famille de Léon et lui explique comment son père, Hervé [Hervy, parfois transcrit Henry] avait été obligé, par suite d'une grave accusation portée fallacieusement contre lui, de quitter la Bretagne et d'abandonner ses terres, accaparées par celui-là même qui l'a calomnié ; mais Hervé a un frère, Alain, demeuré en Bretagne, et père, comme on l'a dit, de deux garçons : c'est sur ce véritable « clan » familial que Raimondin devait s'appuyer pour entreprendre la reconquête de son héritage, et c'est à ses cousins qu'il confie la garde de ce patrimoine après l'avoir recouvré.

Il est intéressant de souligner, à la suite de Gaël Milin, que le premier des neuf fils de Raimondin et de Mélusine, par conséquent le supposé frère aîné de Geoffroy à la Grand'Dent, s'appelle Urien, nom incontestablement breton, et que Jean d'Arras indique à son sujet : « Et sachiez qu'il avoit les plus grans oreilles qui oncques furent veues à enfant ; et quand il fut parcreu, elles estoient aussi grandes comme les mamilles [*recte* : manivelles] d'ung van. » Comme l'écrit Gaël Milin, qui rapproche les oreilles exceptionnellement longues d'Urien de la tradition du roi Marc aux oreilles de cheval, dont l'implantation léonaise remonte peut-être au mythique roi Marc, « il ne faut pas négliger, en effet, l'indice textuel que constitue l'agencement même du roman de Jean d'Arras qui fait se succéder le récit de la naissance d'Urien, la description de l'enfant et de ses marques et le rappel des origines léonaises de son père Raimondin : comme si l'un (le lignage) expliquait l'autre (les oreilles démesurément grandes) ».

En outre, Urien, ayant épousé la fille du roi de Chypre, donne à son tour à leur fils premier-né le nom de Hervé : permanence onomastique, qu'il convient d'interpréter avant tout comme le marqueur du lignage, dans un contexte où il pouvait s'agir de revendiquer l'héritage du grand homme de la dynastie, Hervé II, dont le nom avait été en partie confisqué par la branche cadette, récemment fondue dans Rohan. Cette revendication pourrait bien traduire les prétentions que la famille de Dinan, toujours implantée à l'époque au cœur de la partie trégoroise des anciennes possessions des vicomtes de Léon – à Bodister en Plourin-lès-Morlaix et à Castel-Dinan en Plouigneau – pouvait légitimement exprimer, comme héritière de la lignée vicomtale, à l'encontre de la famille de Rohan : on sait que cette compétition s'est prolongée jusqu'à la fin du xv^e siècle entre les Rohan et les Laval (héritiers des Dinan) et que les deux parties n'ont pas hésité l'une et l'autre à mobiliser en leur faveur les romans d'aventures et les traditions arthuriennes.

Le lignage vicomtal de Léon disparaît à la fin du xiii^e siècle, victime de l'âpre combat mené par Jean le Roux à l'encontre des lignages féodaux bretons. Ainsi s'achève la lignée des Guyomarch et des Hervé de Léon opposés aux comtes de Cornouaille au milieu du xi^e siècle, à l'ingérence plantagenêt dans la seconde moitié du xii^e siècle et au renforcement de l'autorité ducal au début du xiii^e siècle. Leur nom s'est mêlé à celui de bien d'autres maisons, les Penthièvre, Porhoët, Rohan, Dinan, Laval, Coëtmen, Faou... Quelques rares écrits laissent imaginer le prestige acquis au combat et la renommée narrée à la cour des vicomtes de Léon. Le patronyme de Léon reste porté par les membres de la branche cadette, celle des seigneurs de Léon implantés dans la vallée de l'Élorn, jusqu'en 1363, quand cette maison se fond dans celle de Rohan qui tente alors de s'approprier les mérites de ces glorieux ancêtres.

Résumé

Au XI^e siècle, on recense plusieurs lignages vicomtaux héritiers d'un *honor* carolingien en Bretagne. L'un d'eux contrôle le Léon, à l'extrémité nord-ouest de la péninsule. Cette maison des vicomtes de Léon attestée dès les années 1050 avec Guyomarch I^{er}, connaît son apogée au milieu du XII^e siècle avec Hervé II qui s'arroge le titre comtal. Soumis par les Plantagenêts, le lignage des vicomtes de Léon est acculé à la ruine par les ducs de la maison de Dreux, au XIII^e siècle. On peut retracer, même sommairement, les destinées de la dizaine de représentants de ce lignage entre le XI^e et le XIII^e siècle en complétant l'examen des sources annalistiques et diplomatiques par l'étude des textes hagiographiques et littéraires.